

Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2015

Le sept septembre deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD, Didier FILET, Béatrice WESSE, Gilbert PERRIN, Didier DUMAS, Marie-Thérèse DANIEL, Cyrille ROZIER, Christelle DAMARIN

Excusées : Marie-Laure PINET, Chantal DEGOUTES (pouvoir à Christelle DAMARIN)

Absents : Didier MICHALLET, Grégory BEAUVAIS, Benoît CHADUIRON

Secrétaire de séance : Christelle DAMARIN

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion en date du 6 juillet 2015, dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION DU MAIRE

Madame le Maire rend compte de la décision municipale prise le 16 juillet 2015 en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant la passation d'assistance à maîtrise d'ouvrage consistant à conduire l'opération de travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier lié à l'A89. Le marché est conclu avec le Département du Rhône pour un montant de 7 800 € HT.

DELIBERATIONS

• **Modification de l'attribution de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP)**

Madame le Maire explique que le coefficient multiplicateur indiqué dans la délibération n° 2015-28 prise le 6 juillet 2015 n'a pas à être déterminé par le Conseil Municipal mais par le maire. L'assemblée délibérante a seulement la possibilité de fixer une limite à ce coefficient. Il est donc proposé que le maire fixe un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 0,3 pour l'attribution de la prime IEMP.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité cette modification du régime indemnitaire.

• **Avenants au marché de travaux « modification et extension de la mairie-école »**

Monsieur LAGOUTTE, adjoint au maire, explique que des avenants sont à passer comme suit :

- pour un montant de 235 € HT pour le lot 6 « menuiseries extérieures bois occultations » attribué à SMC Journet. Il s'agit de la mise en place d'une grille fermant à clef dans le local technique avec des petits travaux de finition sur la passerelle ;
- pour un montant de 3 233 € HT pour le lot 7 « menuiseries intérieures » attribué à SMC Journet. Les travaux supplémentaires concernent le remplacement d'une chape légère en dalle flottante en bois, la peinture d'un caisson sanitaire de la classe et la création d'une trappe de visite ;
- pour un montant de 558,75 € HT pour le lot 3 « ossature bois - charpente bois - bardage » attribué à l'entreprise Martigniat correspondant à des petits travaux de finition.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité les devis présentés et autorise Madame le Maire à passer les avenants correspondants.

• Attribution de subventions aux associations 2015

Pour faire suite aux demandes reçues, il est proposé d'attribuer aux associations présentant un intérêt local les subventions suivantes :

NOM de l'association	Montant de la subvention
Amicale boule des Olmes	200 €
Farand'Olmes	1 600 €

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité l'attribution de subvention comme présentée ci-dessus.

• Attribution exceptionnelle de crédits supplémentaires à l'école publique

Il est rappelé que le montant fixé pour les fournitures scolaires en 2015 est de 53 € par enfants pour les deux écoles de la commune y compris les enfants domiciliés hors de la commune. Avec l'ouverture de la quatrième classe à l'école publique en septembre 2015, un besoin de financement exceptionnel est demandé par la Directrice de l'école afin de couvrir les achats de fournitures scolaires de mise en route.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable pour accorder une aide exceptionnelle de 600 € à l'école publique afin d'acheter des fournitures scolaires supplémentaires.

• Décision modificative n° 2

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de faire des ajustements au niveau de l'opération 87 concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU), car des réunions supplémentaires vont être à régler. Il est proposé au Conseil Municipal, la modification suivante :

INVESTISSEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 202-87 : Projet plan local d'urbanisme		6 480,00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		6 480,00 €		
D 2312-98 : Aménagement Centre Bourg	6 480,00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	6 480,00 €			
TOTAL	6 480,00 €	6 480,00 €	0 €	0 €
TOTAL GÉNÉRAL		0 €		0 €

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable pour modifier le budget communal 2015 comme indiqué ci-dessus.

• Motion de soutien à l'action de l'AMF – Conséquences de la baisse massive des dotations de l'état

A la suite de la baisse massive des dotations de l'état aux communes et leurs intercommunalités, l'Association des Maires de France (AMF) a lancé une mobilisation générale pour le samedi 19 septembre. Les communes ont la possibilité d'adopter une motion afin de soutenir l'AMF pour dialoguer avec l'état. Madame le Maire donne lecture au projet de motion transmis par l'association.

Monsieur Patrick PIGNARD, adjoint au maire, précise que la baisse des dotations représente 7 % des recettes et que si cette diminution des dotations n'est pas rediscutée, il faudra soit réduire massivement les dépenses d'investissement, soit réduire massivement les dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, adopte à l'unanimité la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état.

• Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement 2014

La Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien (COR) a transmis par mail, en date du 27 août 2015, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement dont elle a la charge. Madame le Maire présente la synthèse de ce rapport à l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de la COR.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le référent bois pour la commune est Monsieur Gilbert PERRIN.

Le PLU aurait dû être arrêté à ce conseil, mais à la suite de notre demande d'examen au cas par cas, l'autorité environnementale a décidé qu'une étude serait à réaliser. Une demande de recours gracieux a été faite auprès du Préfet.

L'entreprise Bordanova est en train d'effectuer le nettoyage de toute l'installation du chauffage.

Les habitants du lotissement Le Clos se sont réunis et souhaitent, à la majorité, mettre en place la procédure de rétrocession. Certains documents ont été transmis en mairie. Il faut que chaque gestionnaire de réseaux se prononce sur la reprise éventuelle des réseaux de ce lotissement.

Madame Béatrice WESSE, adjointe au maire, explique qu'à compter de la rentrée scolaire 2015-2016 l'école publique accueille 86 élèves répartis en quatre classes. Aussi, les temps d'activités périscolaires auront lieu deux fois par semaine, soit les mardi et jeudi de 15 h à 16 h 30. Le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) périscolaire fonctionnera ainsi les mardis et les jeudis avec six intervenants et une directrice. Le CLSH extrascolaire a ouvert la dernière semaine d'août où il a été accueilli 11 enfants et fonctionnera à nouveau du 24 au 31 octobre prochain.

La COR a fait évoluer ses tarifs d'accès à la déchèterie pour les professionnels et les communes conformément aux délibérations n° COR 2015-011 et COR 2015-261.

Les journées du patrimoine seront organisées sur la commune le samedi 19 septembre. Un cabaret burlesque aura également lieu ce même jour au restaurant Le Four à Bois.

Un courrier du ministre de l'Intérieur a été envoyé aux communes afin de recenser les communes proposant des accueils pour les personnes réfugiées et demandeurs d'asile.

Il est demandé à ce que le travail des commissions reprenne rapidement.

Les travaux du carrefour du Marais ont bien avancé puisqu'il ne reste que l'enrobé et l'installation de l'abribus à faire. L'abribus est d'ailleurs bien pris en charge par le Département.

La séance est levée à 23 h 00.

Anne-Marie VIVIER-MERLE

Jean-Robert LAGOUTTE

Patrick PIGNARD

Didier FILET

Béatrice WESSE

Marie-Laure PINET

Gilbert PERRIN

Didier MICHALLET

Chantal DEGOUTES

Didier DUMAS

Marie-Thérèse DANIEL

Grégory BEAUVAIS

Cyrille ROZIER

Christelle DAMARIN

Benoît CHADUIRON